



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°59/2026 DU 02 JUIN 2026 ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DE LA FORÊT VERTE

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2213-2 et suivants

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération ;

Vu la demande du Club Des Sports De Chamonix concernant un Marathon Du Mont-Blanc

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules avec ou sans moteur, sur la parcelle A5075 située entre le bâtiment SNCF et le café Comptoir seront interdits, sauf pour les riverains dont la liste a été fournie à l'organisation de l'événementiel à compter :

Du jeudi 25 juin 2026 à 08h00 au dimanche 28 juin 2026 jusqu'à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par la société et l'arrêté sera mis par le Garde Champêtre.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 02 juin 2026.

Fait à Vallorcine le 02 juin 2026.
Monsieur Le Maire Patrick ANCEY,

